
Recueil des actes administratifs. Recueil spécial. n°3. Janvier 1947. Préfecture de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01487

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Impr. adm. Siraudeau (H.) & Cie

Date de création : 1947

Description : Fascicules sans agrafes.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 142 mm

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 24

Commentaire pagination : pp. 81 à 104

N° 3

Janvier 1947

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial

— 32 —

3^e Division.

Le Préfet de Maine-et-Loire
à Messieurs les Sous-Préfets et Maires du Département

NOTE PRELIMINAIRE

Il est rappelé que chaque délégué cantonal peut, pour la visite des écoles qui lui sont spécialement attribuées, se faire accompagner par ceux de ses collègues du canton qui y sont disposés et pour les visites à faire dans les écoles spécialement soumises à la surveillance de ses collègues, se joindre à ces derniers.

La présente répartition ne fait mention que des écoles publiques, mais il est entendu que le délégué cantonal a également l'inspection des écoles privées de la commune où se trouvent les écoles publiques soumises à sa surveillance.

Il est rappelé (instruction ministérielle du 6 mai 1922) que dans les écoles publiques, l'inspection des délégués cantonaux porte sur l'état des locaux, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, sur la fréquentation scolaire, sur l'assiduité et la tenue des élèves.

Le délégué cantonal n'a pas à formuler d'appréciation sur les méthodes, ni sur les résultats de l'enseignement, ni sur l'organisation pédagogique de l'école : les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence, les devoirs des élèves peuvent lui être présentés. (Décret du 31 décembre 1921.)

Dans les écoles privées, l'inspection des délégués cantonaux porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité et sur l'exécution des obligations imposées à ces écoles par la loi du 28 mars 1882. Elle ne peut porter sur l'enseignement, que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois (loi du 30 octobre 1886, article 9).

Le Préfet,
Georges BERNYS.

DÉLÉGATIONS CANTONALES

Liste des Délégués Cantonaux avec désignation des Ecoles spécialement soumises à leur surveillance

*Décision du 3 juillet 1946, du Conseil départemental
de l'enseignement primaire*

Première circonscription d'Inspection Primaire d'Angers

CANTON ANGERS NORD-EST

NOMS ET ADRESSES	AFFECTATION
Mmes	
Bechet, 23, rue Tarin, Angers.	Bardoul-Justices, F. et Mat.
Cloteau, 27, square J.-d'Arc, Angers.	Cordeliers, F.
Guilleux, 57, rue Béranger, Angers.	rue Bardoul.
Gourin, 55, rue du Bellay, Angers.	Victor-Hugo, F. et Mat.
Hérard, 9, rue Volney, Angers.	Volney, Mat.
Hodé, 33, rue Parmentier, Angers.	Saint-Léonard, F. et Mat.
Levavasseur, 30, rue Renou, Angers.	Cordeliers, F.
Rouger, 28, rue Hanneloup, Angers.	Saint-Léonard.
Verger, 35, rue Michelet, Angers.	Madeleine, F; Victor-Hugo, F.
MM.	
Allonneau, 23, r. des Farfadets, Angers.	Avrillé.
Babin Marcel, entrepreneur, St-Sylvain.	Brain-s.-Authion, St-Sylvain.
	Ecouflant.
Belnou, 26, rue St-Juien, Angers.	Trélaéz-Maraîchère.
Bodusseau, propriétaire, Villevêque.	Villevêque.
Brazi, 15, rue d'Anjou, Angers.	Cordeliers, G; Pignerolles, G, F et Mat.
Brechotteau, 110 rue du Lutin, Angers.	Victor-Hugo.
Carré, 40, rue de la Devansaye, Angers.	faubourg St-Michel.
Cesbron, Institut. honor., Pellouailles.	Pellouailles.
Chouteau, 114, rue Pasteur, Angers.	faubourg Saint-Michel.
Dr Couffon, 58, aven. J.-d'Arc, Angers.	Madeleine, G.
Cruard, rue des Farfadets, Angers.	Saint-Sylvain.
Deprun, rte de St-Barthélemy, Angers.	Saint-Barthélemy.
Doublard, viticulteur, Villevêque.	Villevêque-Sarrigné.
Levavasseur, 30, rue Renou, Angers.	rue Bardoul.
Mallet, 213, avenue Pasteur, Angers.	Victor-Hugo.
Mocquard, 78, rue Volney, Angers.	Justices, G.

CONSTITUTION DU BUREAU

Président : M. Mocquard.

Vice-présidente : Mme Levasseur.

Secrétaire : M. Brechotteau.

